

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

VOS NOUVELLES PIÈCES



Avec le retrait des pièces de 1 F et de 2 F, une règle d'arrondi a été définie par la loi. Elle s'appliquera uniquement lors de vos paiements en espèces, sur le total de vos achats et seulement si vous n'avez pas l'appoint.

Si le total d'achat se termine par :

↓ **1 2 6 7** La somme sera **arrondie** au 0 ou 5 francs inférieur

↑ **3 4 8 9** La somme sera **arrondie** au 5 ou 0 francs supérieur



Du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022
9 mois de double circulation des pièces



À partir du 1^{er} juin 2022
Seules les nouvelles pièces
seront acceptées pour vos achats



Plus d'informations sur le site internet
www.ieom.fr/nouvelles-pieces